

CLAUSE DE GARANTIE

LAT'ALU

Les garanties légales

GARANTIE DE CONFORMITÉ :

Nous sommes tenus des défauts de conformité du Produit au Contrat, dans les conditions des articles L.211-4 et suivants du Code de la consommation.

Vous disposez d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du Produit pour faire valoir la garantie légale de conformité.

Durant les vingt-quatre (24) premiers mois suivant la délivrance du Produit, Vous êtes dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité, celle-ci pesant sur Nous.

En cas de défaut de conformité, Vous choisissez entre la réparation et le remplacement du Produit. Toutefois, Nous pouvons ne pas procéder selon Votre choix si ce cela entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité proposée, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut.

Si toutefois aucune des solutions envisagées ne peuvent être mises en œuvre dans le mois suivant la réclamation, Vous avez la possibilité de demander une diminution du prix ou la résolution du contrat.

La résolution du contrat peut toutefois ne pas être acceptée si le défaut de conformité est mineur.

GARANTIE DES VICES CACHÉS :

Nous sommes tenus des vices cachés du Produit dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Vous pouvez faire valoir la garantie des vices cachés dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice.

Pour bénéficier de la garantie des vices cachés, Vous devez apporter la preuve que le vice était non apparent, existait lors de l'achat et rend le Produit impropre à l'usage auquel vous le destiniez, ou diminue très fortement cet usage.

Si Vous apportez une telle preuve, Vous pourrez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente, conformément à l'article 1644 du Code civil.

La garantie légale de conformité et la garantie des vices cachés s'appliquent indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Les garanties commerciales

A titre commercial, nous nous engageons au-delà des garanties légales à garantir le produit « LAT'ALU » dans les conditions suivantes :

- Garantie contre la corrosion pour une durée de 10 ans selon les taux de prise en charge ci-après ;
- Garantie concernant l'altération des couleurs du produit pour une durée de 10 ans.

La société QUAGLIA DIFFUSION ne saurait voir sa responsabilité contractuelle engagée dans le cadre de ce processus naturel de variations de couleurs et le Client accepte cette tolérance de 10 à 15%. Il est précisé que les variations de couleurs dues à l'exposition aux UV et aux intempéries est un processus naturel (perte possible de 10 à 15 % de la couleur d'origine) ; les couleurs se stabiliseront au bout de quelques mois.

Préconisation d'installation :

Nos Lat'Alu nécessitent le respect de certaines préconisations d'installation sur tous les types de panneau soudé sauf double fil, selon la zone géographique où elles sont posées, la hauteur de la clôture sur laquelle elles sont montées et le modèle de poteaux associés. La présence d'un occultant peut nécessiter en amont de renforcer les poteaux. Se conformer au DTU P06-002 règles NV65 modificatif n°4 - carte zones de vents



10 ANS Garantie ANTI-CORROSION

Règles d'application des garanties anticorrosion

Nos garanties anticorrosion s'appliquent automatiquement, à compter de la date de facturation et pour une durée de 10 ans, sur les produits posés par un professionnel agréé par la société QUAGLIA DIFFUSION, sous condition du strict respect des préconisations de mise en œuvre, d'entretien, et d'utilisation, selon DTU concernés.

Chaque garantie est conditionnée à l'entretien des produits selon nos préconisations, en tenant compte des tolérances de catégorie et degrés de corrosion.

Ces garanties sont exclues dans les cas suivants :

- Détériorations volontaires
- Détérioration liée à une mauvaise utilisation et/ou à un défaut d'entretien du produit ;
- Détérioration liée à un évènement extérieur, à des chocs subis par le produit, notamment lors de la manutention, tels que chutes de matériaux contondants, rayures, dégâts liés à de mauvaises conditions de stockage, nettoyage avec un produit trop abrasif et/ou corrosif, dégâts des eaux, catastrophes naturelles
- Détérioration liée à de mauvaises conditions d'installations (poteaux de taille ou de section insuffisante, longueur de scellement des poteaux inadéquate, scellement insuffisant...);
- Détérioration liée à l'exposition à des conditions climatiques extrêmes telles qu'une forte exposition à des vents violents, à des températures inférieures à - 20 °C ou supérieures à 50 °C ou liée à un environnement atypique emportant risques aggravés de dégradation (ex : forte salinité, exposition chimique particulière...)
- De manière plus large, toute détérioration liée à des conditions d'entretien, d'exposition, d'installation ou d'utilisation anormales.

Les Lat'Alu doivent rester conformes aux produits d'origine livrés, toute modification du produit devra préalablement faire l'objet d'une demande écrite.

Évolution des garanties avec les années :

TAUX DE PRISE EN CHARGE – GARANTIE 10 ANS	
1 ^{re} année	100 % du coût du produit
2 ^e année	100 % du coût du produit
3 ^e année	90 % du coût du produit
4 ^e année	80 % du coût du produit
5 ^e année	70 % du coût du produit
6 ^e année	60 % du coût du produit
7 ^e année	50 % du coût du produit
8 ^e année	40 % du coût du produit
9 ^e année	30 % du coût du produit
10 ^e année	20 % du coût du produit

Pour chaque garantie, le taux de prise en charge évolue en fonction du nombre d'années, selon un barème de vétusté clairement défini.

Le coût du produit s'entend du prix d'achat indiqué sur la facture émise par Quaglia.

La garantie est toujours limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses avec exclusion de prise en charge et de réparation de tout autre préjudice.



Niveaux de garantie ET CATÉGORIES DE CORROSIVITÉ

10 ans de garantie anticorrosion pour les produits en aluminium installés sur les zones C1, C2, C3, et C4. L'aluminium garantit une très bonne résistance à la corrosion, il est particulièrement recommandé pour les atmosphères industrielles et maritimes. La garantie anticorrosion couvre uniquement les défauts de rouille.

CATÉGORIE	EXEMPLES D'ENVIRONNEMENTS TYPES DANS UN CLIMAT TEMPÉRÉ	DISTANCE SÉPARANT LES PRODUITS DE LA MER
C1 très faible	Uniquement en intérieur	-
C2 faible	Atmosphère à faible niveau de pollution - zones rurales	-
C3 moyenne	Atmosphère urbaines et industrielles avec pollution modérée	-
C4 élevée	Atmosphères industrielles aec pollution forte au dioxyde de soufre ou communes littorales	Entre 3 et 20 km
C5 élevée	Atmosphères industrielles agressives (ex. : industrie chimique) ou atmosphères en zones côtières et maritimes	Entre 500 m et 3 km
C5 très élevée		< à 500 m

PRODUITS		ZONES SELON LA NORME					
		C1 très faible	C2 faible	C3 moyenne	C4 élevée	C5 élevée	C5 très élevée
Occultation	LAT'ALU						

Garanties et entretien régulier :

FRÉQUENCE

Toutes les surfaces nécessitent un entretien bimensuelle.

Les surfaces revêtues, exposées à la rétention de poussière, boue, sable ou sel, nécessitent un nettoyage méticuleux.

NETTOYAGE

Il doit consister en un lavage à l'eau additionnée d'un détergent doux (PH entre 5 et 8) suivi d'un rinçage soigneux à l'eau claire et d'un essuyage. L'usage d'agent abrasif est prohibé.

Usage de la garantie :

Pour faire jouer la garantie, la mise en cause de QUAGLIA DIFFUSION doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de la connaissance du sinistre avec la présentation de la facture d'achat correspondante.



10 ANS Garantie COULEUR D'ORIGINE

Règles d'application de la garantie couleur d'origine

Notre garantie couleur d'origine s'applique automatiquement, à compter de la date de facturation et pour une durée de 10 ans, sur les produits posés par un professionnel agréé par la société QUAGLIA DIFFUSION, sous condition du strict respect des préconisations de mise en œuvre, d'entretien, et d'utilisation, selon DTU concernés.

Chaque garantie est conditionnée à l'entretien fréquent des produits selon nos préconisations, en tenant compte des tolérances de catégorie et d'altération des couleurs.

Ces garanties sont exclues dans les cas suivants :

- Détériorations volontaires
- Détérioration liée à une mauvaise utilisation et/ou à un défaut d'entretien du produit ;
- Détérioration liée à un évènement extérieur, à des chocs subis par le produit, notamment lors de la manutention, tels que chutes de matériaux contondants, rayures, dégâts liés à de mauvaises conditions de stockage, nettoyage avec un produit trop abrasif et/ou corrosif, dégâts des eaux, catastrophes naturelles
- Détérioration liée à de mauvaises conditions d'installations (poteaux de taille ou de section insuffisante, longueur de scellement des poteaux inadéquate, scellement insuffisant...);
- Détérioration liée à l'exposition à des conditions climatiques extrêmes telles qu'une forte exposition à des vents violents, à des températures inférieures à - 20 °C ou supérieures à 50 °C ou liée à un environnement atypique emportant risques aggravés de dégradation (ex : forte salinité, exposition chimique particulière...)
- De manière plus large, toute détérioration liée à des conditions d'entretien, d'exposition, d'installation ou d'utilisation anormales.

Les Lat'Alu doivent rester conformes aux produits d'origine livrés, toute modification du produit devra préalablement faire l'objet d'une demande écrite.

Évolution des garanties avec les années :

TAUX DE PRISE EN CHARGE – GARANTIE 10 ANS	
1 ^{re} année	100 % du coût du produit
2 ^e année	100 % du coût du produit
3 ^e année	90 % du coût du produit
4 ^e année	80 % du coût du produit
5 ^e année	70 % du coût du produit
6 ^e année	60 % du coût du produit
7 ^e année	50 % du coût du produit
8 ^e année	40 % du coût du produit
9 ^e année	30 % du coût du produit
10 ^e année	20 % du coût du produit

Pour chaque garantie, le taux de prise en charge évolue en fonction du nombre d'années, selon un barème de vétusté clairement défini.

Le coût du produit s'entend du prix d'achat indiqué sur la facture émise par Quaglia.

La garantie est toujours limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses avec exclusion de prise en charge et de réparation de tout autre préjudice.



Niveaux de garantie ET CATÉGORIES DE COULEUR D'ORIGINE

10 ans de garantie sur l'altération des couleurs pour les produits en aluminium installés sur les zones C1, C2, C3, C4.
Il est précisé que les variations de couleurs dues à l'exposition aux UV et aux intempéries est un processus naturel (perte possible de 10 à 15 % de la couleur d'origine) ; les couleurs se stabiliseront au bout de quelques mois.
La garantie couleur d'origine couvre uniquement les défauts d'altération de la couleur d'origine.

CATÉGORIE	EXEMPLES D'ENVIRONNEMENTS TYPES DANS UN CLIMAT TEMPÉRÉ	DISTANCE SÉPARANT LES PRODUITS DE LA MER
C1 très faible	Uniquement en intérieur	-
C2 faible	Atmosphère à faible niveau de pollution - zones rurales	-
C3 moyenne	Atmosphère urbaines et industrielles avec pollution modérée	-
C4 élevée	Atmosphères industrielles avec pollution forte au dioxyde de soufre ou communes littorales	Entre 3 et 20 km
C5 élevée	Atmosphères industrielles agressives (ex. : industrie chimique) ou atmosphères en zones côtières et maritimes	Entre 500 m et 3 km
C5 très élevée		< à 500 m

PRODUITS		ZONES SELON LA NORME					
		C1 très faible	C2 faible	C3 moyenne	C4 élevée	C5 élevée	C5 très élevée
Occultation	LAT'ALU						

Garanties et entretien régulier :

FRÉQUENCE

Toutes les surfaces nécessitent un entretien bimensuelle.
Les surfaces revêtues, exposées à la rétention de poussière, boue, sable ou sel, nécessitent un nettoyage méticuleux.

NETTOYAGE

Il doit consister en un lavage à l'eau additionnée d'un détergent doux (PH entre 5 et 8) suivi d'un rinçage soigneux à l'eau claire et d'un essuyage. L'usage d'agent abrasif est prohibé.

Usage de la garantie :

Pour faire jouer la garantie, la mise en cause de QUAGLIA DIFFUSION doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de la connaissance du sinistre avec la présentation de la facture d'achat correspondante.